

FUTURA

Piratage de la DGFIP : 1,2 million d'IBAN et de SEPA consultés !

Podcast écrit et lu par Adèle Ndjaki

[Générique d'intro, une musique énergique et vitaminée.]

1,2 million d'IBAN et de SEPA consultés, votre compte bancaire est-il corrompu ? C'est le décryptage de la semaine dans *Vitamine Tech*.

[Fin du générique.]

1,2 million de données consultées illégalement dans le fichier FICOBA, le registre national qui recense tous les comptes bancaires en France. La situation est donc grave : des noms, des adresses et des coordonnées bancaires en autres, ont été piratés. Mais qui est concerné ? Que peut-on vraiment faire avec un simple IBAN ? Et surtout, est-ce le début d'une vague de fraudes ciblées ? Bonjour à toutes et à tous, je suis Adèle Ndjaki, et cette semaine dans *Vitamine Tech*, on parle du piratage de 1,2 million de données bancaires en France.

[Une musique électronique calme.]

La France fait partie des pays européens les plus exposés aux violations de données. Selon les statistiques publiques de la CNIL, la Commission nationale de l'informatique et des libertés, plus de 5 000 notifications de violations de données personnelles sont déclarées chaque année par les organisations françaises dans le cadre du RGPD. Ça fait quand même beaucoup et on parle en plus de violation de grande ampleur. En 2023, l'établissement public France Travail, anciennement Pôle emploi, a confirmé qu'une intrusion avait permis l'extraction des données personnelles de plusieurs millions de demandeurs d'emploi. En 2024, l'opérateur de tiers payant Viamedis a lui aussi subi une cyberattaque exposant les données administratives de millions d'assurés, selon le ministère de la Santé. Quelques semaines plus tard, l'autre opérateur du secteur, Almerys, annonce à son tour une fuite qui vient toucher des millions de bénéficiaires. Ces exemples montrent ainsi une tendance pas très rassurante : les grandes bases administratives ou para-administratives sont devenues des cibles de choix pour les cyberpirates. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'affaire FICOBA. Le fichier national des comptes bancaires et assimilés, qui recense l'existence de tous les comptes bancaires ouverts en France a été victime d'une cyberattaque de grande envergure ce 18 février 2026. Le ministère de l'Économie a annoncé qu'un acteur malveillant a eu accès aux données d'environ 1,2 million de comptes bancaires. Ce qui inclut selon la Fédération bancaire française, que l'identité du titulaire, son adresse postale, son RIB ou IBAN, son identifiant fiscal ainsi que la date et le lieu de naissance ont été divulgués. Ce qui veut dire qu'à l'instant où vous m'écoutez vos

informations bancaires sont peut-être entre les mains de personnes mal intentionnés ! Mais comment des informations issues d'une institution aussi importante ont-elles pu être piratées ? D'après le ministère de l'Économie, il ne s'agirait pas d'un piratage du serveur en lui-même. L'attaque aurait été rendue possible par l'utilisation d'identifiants authentiques appartenant à une personne habilitée. Ce type d'attaque est bien connu. L'ANSSI, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information explique régulièrement dans ses rapports que le vol d'identifiants par phishing ou à la suite d'une fuite de données fait partie des principales méthodes utilisées par les pirates informatiques. En tout cas, soyez très vigilant, le principal danger concernant cette histoire sont les prélèvements SEPA. Le système SEPA pour Single Euro Payments Area, permet à un créancier d'initier un prélèvement en euros à partir d'un IBAN, dans un cadre harmonisé supervisé par le Conseil européen des paiements. Un IBAN seul ne permet pas de vider un compte. En revanche, associé à une identité et une adresse, il peut être utilisé pour initier un mandat de prélèvement frauduleux. Ce qui peut concrètement permettre aux pirates de souscrire à des abonnements, de réaliser des achats en ligne avec paiement par prélèvement ou d'activer encore des services numériques à votre insu. Le risque n'est donc pas une disparition instantanée de vos économies mais plutôt de petits débits qui pourraient passer inaperçus.

[Virgule sonore, une cassette que l'on accélère puis rembobine.]

[Une musique de hip-hop expérimental calme.]

Comment savoir si vous êtes concernés ? Première information rassurante : les personnes concernées seront notifiées par la Direction générale des Finances publiques et par leur banque. Mais que faire si c'est le cas ? Parlons du cadre légal. Selon l'article L133-25 du Code monétaire et financier, un prélèvement autorisé peut être contesté sans justification pendant un délai de huit semaines après le débit. En cas d'opération non autorisée, le remboursement doit être immédiat, conformément à la directive européenne sur les services de paiement. Ces règles sont rappelées publiquement par la Fédération bancaire française. Mais pour éviter d'en arriver là, plusieurs réflexes sont recommandés par des sources institutionnelles comme consulter fréquemment ses opérations afin de détecter rapidement toute anomalie ou encore bloquer ou restreindre les prélèvements de certains créanciers. Le gouvernement sur sa page dédiée à la cybermalveillance rappelle que les banques ne demandent jamais vos mots de passe, codes SMS ou identifiants par téléphone ou par e-mail. Et si vous voulez en savoir plus, l'ANSSI publie des guides officiels qui expliquent comment reconnaître un message frauduleux. Vous voilà paré ! Mais soyons clair, cette fuite du FICOBA ne signifie pas que 1,2 million de comptes vont être vidés. Elle signifie qu'1,2 million d'identités bancaires sont potentiellement exploitables pour des tentatives de fraude ciblée. Les mécanismes de remboursement existent. Le cadre réglementaire protège les usagers mais la rapidité de réaction est essentielle. Alors soyez vigilants et restez attentif au moindre mouvement de votre compte bancaire.

[Virgule sonore, un grésillement électronique.]

C'est tout pour cet épisode de *Vitamine Tech*. Pour ne pas manquer nos futurs épisodes, abonnez-vous dès à présent à ce podcast, et si vous le pouvez, laissez-nous une note et un commentaire. Cette semaine, je vous recommande le tout nouvel épisode de de Bêtes de Science, dans lequel Agatha Liévin-Bazin vous emmène à la rencontre de la mante religieuse, un insecte fascinant qui a pris place dans nos jardins. Pour le reste, je vous

souhaite tout le meilleur, et comme d'habitude, une excellente journée ou une très bonne soirée et rester branché !

[Un glitch électronique ferme l'épisode.]